Séance du mardi 30 septembre 2013 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absents excusés : GUIMET Nicolas (pouvoir A. CIABATTINI), MURRIS Isabelle (pouvoir MP. PERNET).
Absent : SCHMITT Lionel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.09.2013.
Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 11.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour une délibération supplémentaire qui concerne la modification des statuts de la communauté de communes Arve et Salève. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur les affaires contentieuses en cours ainsi que sur la subvention attribuée par le Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) pour la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry. Un point est également donné sur le bail de la boulangerie.

2013-09-01 Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « Actions de développement économique » de la Communauté de Communes Arve et Salève

Vu les articles L.5211-5, L.5214-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale de transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une modification statutaire,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu l'article 6-1 des statuts de la Communauté de Communes relatif aux compétences dites « obligatoires » de la Communauté,
Vu les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes qui est statutairement habilitée à mener et qui sont visées à l'article 6-1-2 desdits statuts,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève du 25 septembre 2013 approuvant la modification statutaire envisagée,
Considérant l'intérêt que représentent, pour le développement économique de la Communauté de Communes Arve et Salève, le développement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur son territoire et le développement de l'aménagement numérique,
Il est par conséquent proposé d'étendre les compétences statutaires de la Communauté de Communes Arve et Salève au sein du groupe « actions de développement économique » à une compétence de nature à lui permettre de mener des actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève consistant en l'extension des compétences qu'elle exerce au titre des actions de développement économique, telle que définie ci-après**,**
- **De transférer** au titre des actions de développement économique telles que visées à l'article 6-1-2 des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève, la compétence suivante :

« action de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2013-09-02 <u>Adoption de la convention pour le fonctionnement de la fourrière véhicules</u>

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec la Société Mont-Blanc Dépannage pour le fonctionnement de la fourrière afin de procéder à la mise en fourrière des véhicules en infraction sur le territoire communal ainsi que le gardiennage de ceux-ci. La durée de la nouvelle convention serait fixée à 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 325-1 du code de la route fixant le régime de la mise en fourrière des véhicules;
Considérant qu'en vertu de ses pouvoirs de police, le Maire peut être amené à demander l'enlèvement de véhicules sur la voie publique ;
Considérant que pour la mise en fourrière des véhicules, une convention doit être signée avec un garagiste agréé par la Préfecture ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

- **Autorise** la signature de la convention avec la société Mont-Blanc Dépannage représentée par ses gérants, MM. Jean-Luc et Thierry LE BAIL pour une durée de quatre années.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

2013-09-03 <u>Demande étude de faisabilité au Syane pour installation lampe publique</u>

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande d'un administré de la commune pour l'installation d'une lampe publique au Chemin du Bois des Taillis. Etant donné que la compétence éclairage publique a été transférée au Syane, il convient de leur demander auparavant une étude de faisabilité qui sera ensuite présentée au conseil municipal pour décision finale.
Vu les articles L1321-2 et L 1231-9 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syane approuvés par Arrêté Préfectoral en date du 5 juin 2013,
Vu la délibération du 16 décembre 2003 transférant la compétence éclairage public au SYANE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord de principe pour demander une étude de faisabilité au Syane pour l'installation d'une lampe publique au Chemin du Bois des Taillis.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

<u>Point sur les projets en cours</u>

- <u>Aménagement sécuritaire route nationale</u> : le plan d'aménagement et de sécurisation de la RD1205 réalisé par Géoprocess est présenté aux conseillers municipaux. Le coût total de l'opération se chiffre à 730.882,73 euros HT dont 163.863,60 euros HT en maîtrise d'ouvrage SYANE, sachant que la participation du Conseil Général se monterait à 30 % du coût du projet.
- <u>PLU</u> : plusieurs réunions pour l'établissement du diagnostic sont programmées et une réunion publique est prévue le mercredi 20 novembre à 20h00 à la salle communale.
- <u>Projet centre intergénérationnel</u> : les travaux sont repoussés en raison du contentieux en cours avec le propriétaire de la parcelle riveraine du projet.
- <u>Rénovation bâtiment Jules Ferry</u> : une réunion sera organisée en Novembre avec l'architecte pour la présentation de l'avant-projet modifié.

Rapport des commissions

- Commission scolaire : une réunion sur la réforme des rythmes scolaires a eu lieu avec les institutrices afin de dégager des propositions d'horaire pour la rentrée 2014. Une seconde réunion avec les parents d'élève aura lieu le 7 novembre à 18h30 en mairie d'Arthaz.
- Commission urbanisme : M. Laurent GROS fait un point sur les déclarations de travaux et permis de construire en cours. Une information est également donnée sur la majoration obligatoire de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles à compter de l'année 2014.
- Communauté de Communes Arve et Salève : une nouvelle présidente a été élue au bureau d'Action, il s'agit d'Elodie BOUILLE. Concernant la déchetterie, le lot 3-bâtiment étant en cours d'attribution, les travaux pourront prochainement commencer.

Informations et questions diverses

- Associations les amis du Jouraux : il est décidé de ne pas donner suite à leur demande d'occupation temporaire du terrain aux Rafforts pour des raisons de sécurité et de stationnement.
- Travaux La Chapelle : les travaux d'assainissement et de réseau d'eau potable commenceront dans la 2ème quinzaine du mois d'Octobre.
- Terrain Reinhardt à Rossat : M. Le Maire informe que suite à la demande de raccordement électrique de la caravane auprès d'EDF, il s'est opposé à celui-ci en vertu de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme, le terrain étant situé en zone agricole.
- Maison de santé pluriprofessionnelle : suite à de nombreuses demandes d'installations de professions libérales sur la commune, un projet de maison de santé sur la zone UX aux Champs Courts sera étudié au prochain conseil municipal.

2013-09-01 Modification statutaire en vue d'étendre les compétences du groupe « Actions de développement économique » de la Communauté de Communes Arve et Salève

2013-09-02 Adoption de la convention pour le fonctionnement de la fourrière véhicules

2013-09-03 Demande étude de faisabilité au Syane pour installation lampe publique

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS
PELLEVAT Cyril		
PERNET Marie-Pierre		
GROS Laurent		
CIABATTINI Alain		
THABUIS Bruno		
MERANDON Frédéric		
CHABOD Frédéric		
GOLINELLI Joëlle		
NOURRISSAT Johane		
VIAL Jean-Claude		
GOBET Marie-Claire		